

ARENUM
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 541, avenue du Parc des Expositions -
33260 LA TESTE DE BUCH
820 070 548 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente janvier,
A 11 heures,

Madame Pauline DELAYGUE,
demeurant 1, rue Jacques Beynel - 33470 LE TEICH,

Propriétaire de la totalité des 50 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société ARENUM,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 541, avenue du Parc des Expositions - 33260 LA TESTE DE BUCH au 40, impasse des Deux Crastes - 33260 LA TESTE DE BUCH à compter du 30 janvier 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 40, impasse des Deux Crastes - 33260 LA TESTE DE BUCH."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pauline DELAYGUE

